

INFOS MAI 2011 - MONTERBLANC

MAIRIE

⇒ Prochain Conseil Municipal le **1^{er} juin à 19h00**.

⇒ Le secrétariat sera fermé **les samedis 23 et 30 avril ainsi que le samedi 7 mai 2011** (vacances scolaires).

Rappel des horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : **8h30 – 12h00**

13h30 – 17h30

Le samedi : 8h30 – 11h30

Fermée le mercredi après-midi

MAISONS FLEURIES CONCOURS 2011

Inscriptions au secrétariat de la Mairie avant le **31 mai 2011**.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du **plan de désherbage communal** :

- l'usage de désherbant chimique est interdit à proximité des points d'eau.
- L'arrêté préfectoral du 4 avril 2005 interdit l'application de tout produit phytosanitaire à moins d'un mètre de la berge, des fossés, cours d'eau, canaux et point d'eau.

Est également interdit le traitement des bouches d'égout, des avaloirs et des caniveaux.

Cette interdiction concerne autant les agriculteurs, la commune, les entrepreneurs **que les particuliers**. A chacun d'être attentif lors de l'entretien des espaces communs mais aussi privés. Des sanctions sont prévues par la réglementation. Elles peuvent être assez lourdes financièrement jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans de prison. Un seul gramme de produit actif versé directement dans l'eau d'un ruisseau entraîne sa pollution sur 10 Km.

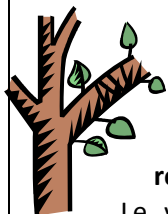


REGLEMENTATION Arbres et Végétaux

Attention ! Vos plantations ne doivent pas créer un trouble anormal de voisinage.

A défaut de règlement ou d'usages locaux, les distances de plantation énoncées par l'article 671 du Code Civil sont les suivantes :

- Les arbres dont la hauteur est supérieure à 2m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété voisine.
- Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0,5 m de la propriété voisine.



Quels sont les droits du voisin si les distances de plantation ne sont pas respectées ?

Le voisin peut exiger que les arbres ou arbustes soient arrachés ou réduits à la hauteur légale (art. 672 Code Civil).

Si les plantations empiètent sur la propriété du voisin, celui-ci dispose du droit d'exiger que les branches soient coupées et de couper lui-même les racines jusqu'à la limite séparative (art. 673 Code Civil).

CARREFOUR DE CORN ER HOET

Une première réunion sur le terrain a eu lieu en présence des élus et des représentants du Conseil Général.

Le Cabinet 2DL Betali chargé de l'étude du projet, a mis en situation par des marquages au sol, une simulation de sécurisation du carrefour.

Celle-ci ne s'étant pas révélée satisfaisante, un nouveau plan de circulation sera étudié. Par conséquent, les marquages présents sur la voirie ne seront pas pris en compte.

ZONE DE RENCONTRE 20 ET ZONE 30

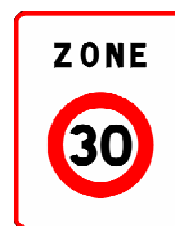
Mise en place d'une **zone de rencontre** dans le centre bourg, à partir du **parking de la Rue Joachim Lamour jusqu'à la place de l'église**.

Il s'agit d'une nouvelle zone de circulation dans laquelle la vie locale est prioritaire. C'est pourquoi les **piétons bénéficient de la priorité** sur tous les autres modes de déplacements. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés. La vitesse des véhicules y est limitée à **20km/h**. Le double sens cyclable est autorisé sur les voies à sens unique.



Le **bourg** à partir des panneaux d'agglomération est quant à lui une **zone 30**, zone de circulation apaisée.

Rappel, dans cette zone la vitesse est limitée à **30km/h**. Les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent, tout en restant vigilants. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.




SEMAINE SECURITE ROUTIERE

La municipalité organise depuis 3 ans une semaine sécurité routière, afin de sensibiliser chacun et faire prendre conscience que nous devons partager le domaine routier avec ses codes et ses réglementations.

La semaine se déroulera du **16 au 22 mai 2011** en partenariat avec la gendarmerie.

CIVISME ET SECURITE ROUTIERE

Le panneau à la sortie du lotissement les Roseaux est un  et non un cédez le passage. Veuillez le respecter !

SOLIDA'SPORT 1^{ère} Edition

L'association « Je bouge pour les autres ! » organise une journée sportive et humanitaire le **samedi 21 mai 2011**, au **stade de Monterblanc**, de **9h30 à 17h30**. Elle a pour but de faire la promotion du sport tout en le mettant au service d'une action humanitaire, en l'occurrence le soutien à la pouponnière de l'ONG Vivre Ensemble de M'Bour au Sénégal accueillant plus de 150 enfants. (voir tract-programme ci-joint pour le déroulement de cette Solida'Sport, à conserver pour cet événement).

Nous vous invitons tous à préparer vos tenues sportives pour participer aux divers ateliers sportifs et autres animations.

« Connaisant par expérience l'esprit de solidarité qui anime les Monterblancais, nous espérons que vous répondrez nombreux à notre appel, ce serait une fantastique récompense pour les bénévoles, d'avance Merci. »

Renseignements auprès de Guy GILLET : 02 97 45 98 41 (après 18h30).

WANTED

L'association de Handball recherche des joueurs de tout âge pour la saison 2011/2012.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de

Yoann BINIO : 06.40.10.65.21

Possibilité d'assister à un entraînement le vendredi soir à partir de 19h.

VANNES AGGLO

Fermeture des déchèteries le **lundi 25 avril**. Cependant toutes les déchèteries seront ouvertes le **mardi 26 avril** aux horaires habituels du lundi.

Vannes agglo organise, **mardi 10 mai 2011**, le ramassage à domicile des déchets encombrants (meubles démontés, gros électroménager...).

Il est obligatoire de s'inscrire auprès du service de collecte des déchets de Vannes agglo au 0800 300 245 **avant le 9 mai 2011**.

Prochaine collecte le 18 octobre.

FORUM DES SERVICES A LA PERSONNE

Samedi 14 mai 2011 de 10h à 18h, Premier forum des services à la personne, au Palais des Arts de Vannes.

- Rencontrez les professionnels de l'aide à domicile
- Informez-vous sur les modalités pratiques
- Découvrez les avantages financiers
- Assistez aux conférences thématiques.

Entrée gratuite, renseignements sur www.forum-services-56.com.

SEMAINE EUROPEENNE de la VACCINATION



**Du 26 avril
au 2 mai 2011**

Semaine
européenne
de la vaccination

Prévention Protection Vaccination

Vaccination, où en êtes-vous ?

Parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien

Le savez-vous ?

Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR) : deux injections avant 2 ans sont nécessaires pour qu'un enfant soit bien protégé.

Plus d'infos :

www.ameli.fr

www.semaine-vaccination.fr

ASSOCIATION TY FORN

L'association invite toutes les personnes intéressées par le patrimoine de Monterblanc et plus particulièrement par le four à pain à son assemblée générale le **mercredi 27 avril 2011**, à la salle des fêtes à 20h30.

L'adhésion est de 5 € / personne.

Nouveau



2a Coordination
NEUF ET RENOVATION

Fort de plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de la construction, Anthony Amossé, maître d'œuvre, réalise vos plans, vous conseille en matière d'économie d'énergie et de logement BBC « Label Effinergie », recherche pour vous le meilleur devis et assure un suivi complet de vos travaux et de vos projets de construction en relation avec un réseau solide d'artisans sur le secteur du Morbihan.

Anthony Amossé,
4, résidence de Sclair
56250 Monterblanc

06 63 33 14 15

Anthony.amosse@bbox.fr

Dates à retenir

→ **Samedi 23 et dimanche 24 avril** : Fête Alsacienne (Les Amis de l'Ecole N.D de la Croix)

→ **Dimanche 15 mai** : Bal à papa à 14h30 la Salle des Fêtes

→ **Du 16 au 22 mai** : semaine de la sécurité routière

→ **Jedi 19 mai** : code de la route à 19h00 en Mairie avec l'auto-école ECM de Monterblanc.

→ **Samedi 21 mai** : Journée sportive et humanitaire au stade de Monterblanc

